

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2024

AMÉLIORER LE TRAITEMENT DES MALADIES AFFECTANT LES CULTURES
VÉGÉTALES À L'AIDE D'AÉRONEFS TÉLÉPILOTÉS - (N° 380)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE44

présenté par

Mme Thomin, M. Potier, Mme Battistel, M. Benbrahim, M. Echaniz, M. Lhardit, M. Naillet,
Mme Rossi et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 11 par la phrase suivante :

« Ces essais visent à garantir une réduction de 50 % de l'usage de produits phytopharmaceutiques d'ici 2030 conformément à la stratégie Ecophyto 2030. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli du groupe Socialistes et apparentés vise à conditionner les essais relatifs au traitement phytosanitaire par drone à une réduction de 50 % de l'usage de produits phytopharmaceutiques d'ici 2030 conformément à la stratégie Ecophyto 2030.